



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la communication
Division Médias
Bernard Maissen, Vice Directeur

Les 20 ans de RadioDay – Les 20 ans de la radio DAB

29 août 2019 / Swiss RadioDay



RadioDay et DAB: 20 ans dans le rétroviseur (I)

Swiss RadioDay

- 1999: premier RadioDay à Zurich



- 2004: «Promotion des nouvelles technologies» (financement DAB)
- 2005: «Radio numérique»
(«*Les OUC vont-elles disparaître? Un jour, le DAB va probablement remplacer les OUC*»)



Radio DAB

- 1999: premiers programmes de radio sur DAB



- 2005: analyse des besoins des nouveaux programmes DAB
- 2006: stratégie de numérisation du Conseil fédéral: l'avenir appartient au DAB



RadioDay et DAB: 20 ans dans le rétroviseur (II)

Swiss RadioDay

- 2006: «La radio dans le futur numérique»
- 2009: «Début de la nouvelle génération de radios DAB+»
- 2009: 10 ans Radio Day
- 2012: «Le DAB: premiers chiffres sur l'utilisation»



- 2013: «La voiture, moteur du DAB+»



Radio DAB

- 2006: introduction de la nouvelle norme DAB+



- 2008: concession DAB octroyée à SMC
- 2009: premières radios privées sur DAB
- 2009: le DAB capté dans toute la Suisse
- 2009: 10 ans DAB
- 2012: concession DAB+ octroyée à SMC (3e couverture D-CH)



RadioDay et DAB: 20 ans dans le rétroviseur (II)

Swiss RadioDay

- 2013: «La voiture, moteur du DAB+ en Suisse»
- 2015: «Bye bye OUC – après le Oui à la nouvelle LRTV, il faut penser sérieusement à introduire le DAB+»
- 2016: «DigiMig: étude de cas: la Norvège»
- 2017: «Actualisation DigiMig»
- 2018: «Quo vadis DAB+?»



Radio DAB

- 2013: concession DAB+ octroyée à Romandie Médias
- 2013: concession DAB+ octroyée à Digiris
- 2014: rapport DigiMig
- 2016: mise hors service des derniers émetteurs DAB
- 2017: octroi/appel d'offre relatif à une concession DAB supplémentaire
- 2018: toutes les radios OUC sur DAB+





Rapport DigiMig 2014

Rapport final du groupe de travail Migration numérique (déc. 2014)

- Bases légales pour la numérisation de la radio ✓
- Pas d'appel d'offres pour les concessions OUC, prolongation de 5 ans au maximum ✓
- Toutes les radios OUC aussi sur DAB+ (jusqu'en 2019) ✓
- Promotion efficace des nouvelles technologies (et réduction progressive dès 2020) ✓
- Efforts considérables déployés dans le domaine du marketing ✓
- Mise hors service de tous les émetteurs OUC en 2024 au plus tard, coordonnée par la SSR et les radios privées (en cours)

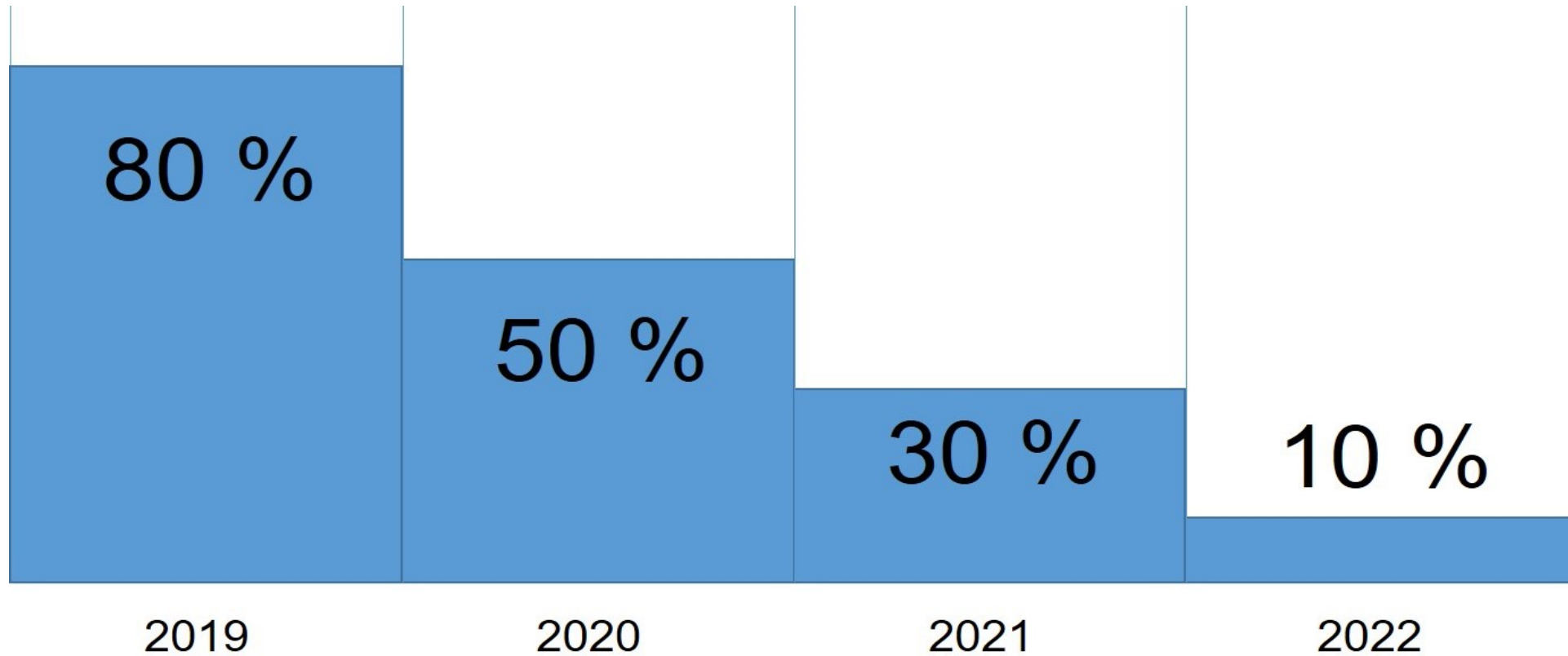


Prestations de la Confédération en faveur du DAB

- Bases légales:
 - Le DAB+ en tant que principale technologie de diffusion radio (dès 2020)
 - Promotion renforcée des nouvelles technologies (jusqu'à 80% des coûts de diffusion)
 - Assouplissement de l'obligation de diffuser sur OUC
 - Prolongation des concessions OUC dès 2020
 - Droit d'accès au DAB pour les radios OUC (sans concession)
- Promotion des nouvelles technologies (contribution aux coûts du DAB pour les radios:
 - 67 mio. de francs (jusqu'en 2018: 23 mio., dès 2019: 44 mio.)
- Campagne de communication («La radio déménage»):
 - 10.3 mio. de francs (2017-2019: 4.7 mio., jusqu'en 2024: 5.6 mio.)
- Etudes de marché (utilisation du DAB, notoriété du DAB, vente d'appareils DAB):
 - 500'000 francs (jusqu'à fin 2019)
- Desserte DAB dans les tunnels routiers (jusqu'à fin 2019)



Suppression de l'aide aux nouvelles technologies d'ici 2022



Proportion en % de la subvention allouée aux coûts de diffusion DAB assumés par les radios (radios OUC et radios soumises à l'obligation d'annoncer)



«Quo vadis DAB?»: position de l'OFCEM

- La diversité des programmes radio peut être assurée uniquement avec le DAB+, pas avec les OUC.
- L'exploitation simultanée du DAB+ et des OUC ne peut être financée que temporairement.
- Les OUC menacent le financement par le marché d'une offre DAB diversifiée.
- → Le succès du DAB+ n'est assuré que si les OUC sont mises hors service.
- Pour l'OFCEM, l'obligation imposée à la branche radio dans le rapport DigiMig 2014 reste contraignante: les OUC doivent être mises hors service au plus tard en 2024.
- Selon le droit en vigueur, la radio OUC n'est plus prévue après 2024.
- Des dérogations temporaires peuvent être accordées dans les régions périphériques où la réception DAB+ est insuffisante.
- L'OFCEM accompagne la mise hors service des OUC par des campagnes d'information menées jusqu'en 2024.



RadioDay et DAB: un coup d'oeil sur les 10 prochaines années

Swiss RadioDay

- 2022: «La radio sans OUC – who cares?»
- 2029: 30 ans RadioDay

Radio DAB

- 2022: proportion de l'utilisation des OUC inférieure à 10%
- 2024: derniers émetteurs OUC mis hors service
- 2029: 30 ans DAB